

Présents : Mmes Frédérique Puissat, Marie-Claire Brizion, Josette Garcin, Annette Pellegrin, Sophie Reichmuth, Marie-Jo Villard, Eliane Paquet, Solange Saulnier, Isabelle André, Marie-Hélène Celse, Mrs Jérôme fauconnier, Georges Repellin, Frédéric Troy, Pierre Suzzarini, Henri Benoist, Alain Hermil Boudin, Guillaume Gontard, Fabrice Bon, Michel Guiguet, Jean-Paul Mauberret, Marc Dutaut, Thierry Schoebel, Bernard Fillit, Samuel Martin, Jean-Yves Capron, Christophe Drure, Christian Brunoud, Jean-Pierre Sarret, Daniel Niot, Joël Cavret, Guy Percevault, Michel Court, Jean-Bernard Bellier, Gérard Martin Dhermont, Christian Roux, Régis Granier, Frédéric Aubert.

Pouvoirs : Brigitte Bezaud à Marie-Jo Villard et Michel Lambert à Samuel Martin.

Excusés : Brigitte Bezaud, Alain Rougale, Eric Bernard, Michel Lambert.

Marie Claire Brizion est désignée secrétaire de séance.

Samuel Martin propose au conseil de modifier l'ordre du jour de la façon suivante :

- le retrait de la délibération relative à la convention de partenariat entre la CCT et les associations d'animation touristique.
- le rajout d'une délibération, à la demande du Président du comité de ligne Grenoble-Veynes, relative à une motion afin que les financements nécessaires aux travaux de renouvellement des voies et de modernisation de la signalisation soient prévus dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2014-2020 en cours d'élaboration.

La modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

Le Président précise qu'il abordera en « questions diverses » la grève des agents du service « collecte et traitement des déchets ».

Arrivée : Thierry Schoebel

Avant de dérouler l'ordre du jour de ce conseil communautaire, le Président souhaite revenir sur le Débat d'Orientation Budgétaire. Des ajustements ont eu lieu depuis le dernier conseil communautaire.

En ce qui concerne le compte administratif 2013 du budget principal :

- Des recettes supplémentaires (+14 358€ de fiscalité enregistrés début février)
- Des dépenses en moins (-16 124 € concernant essentiellement la subvention d'équilibre de l'Age d'or) soit un résultat provisoire de + 61 686 € au lieu des + 31 205 € annoncés lors du DOB.

Pas de changements concernant les autres budgets.

En ce qui concerne le budget principal 2014 et suite aux travaux des commissions le nouveau résultat prévisionnel est de -572 140 € (hors excédents antérieurs reportés). Cet effort n'est certes pas suffisant pour équilibrer le budget général mais il convient néanmoins de le souligner.

Le Président revient sur l'évolution de certains postes de dépenses et recettes entre 2011 et 2014. Certaines charges ne pouvaient pas être anticipées lors du travail sur la fusion:

- La mise en place des rythmes scolaires qui représente un coût annuel d'environ 90 000€,
- Le désengagement du CGI en faveur des haltes garderies – 32 000€ en 2014 et qui se poursuivra jusqu'en 2017 pour atteindre – 70 000 € environ,
- L'augmentation du FPIC 35 000€ en 2014 et qui augmentera encore à l'horizon 2015 et 2016.
- La baisse de l'ex- FDTP d'un montant de 433 000€ en 2011 et de 235 000€ en 2014 ;
- L'évolution à la baisse de la CVAE : -6 000€ en 2014.

A cela s'ajoute l'augmentation des charges de personnel avec le versement au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) soit 20 000€.

Arrivée : Sophie Reichmuth

La baisse de recettes et l'augmentation contrainte des dépenses représentent 413 000€, un montant équivalent au déficit structurel.

Au vu de ces éléments, Samuel Martin esquisse des pistes mais ne souhaite pas s'engager sur des propositions compte tenu des prochaines échéances électorales :

- Réduire la masse salariale (postes contractuels et régime indemnitaire),
- Réduction du soutien aux associations. Mais après l'effort consenti l'an dernier il n'apparaît pas judicieux de revenir là-dessus,
- Optimiser la gestion du patrimoine notamment par la vente de bâtiments mais cela ne soulagera le budget qu'une seule année. Il ne faut pas écarter totalement cette solution qui peut engendrer des économies de fonctionnement.
- Mutualisation des services mais il n'est pas certain que cela débouche sur des économies compte tenu d'expériences dans d'autres collectivités
- Mener une réflexion sur les compétences.

Une autre piste porte sur le fonctionnement du service « collecte et traitement des déchets » ; en réorganisant complètement le service, il serait possible de faire des économies. Cela permettrait d'affecter du personnel à d'autres tâches et en même temps de faire baisser la redevance ce qui ferait mieux accepter la hausse de la fiscalité sur le budget principal (= pression fiscale constante)

Une note sur la fiscalité a été adressée à chaque conseiller et il est proposé de réfléchir sur l'application d'un taux sur le foncier bâti (actuellement à 0)

L'augmentation du taux du foncier bâti est possible sans incidences sur les autres taux et il paraît logique que la population participe un peu plus au financement des services.

Débat :

Bernard Fillit demande si on ne pourrait pas regarder du côté du parc des véhicules.

Frédérique Puissat confirme que toutes les pistes seront à explorer.

Guy Percevault se déclare « effrayé par le chiffre du déficit annoncé pour 2014. Le recours à l'impôt est-il vraiment la seule solution ? Notamment quand le ressenti des administrés est un moins bon service depuis la fusion. Il lui semblerait plus judicieux d'ajuster les dépenses en fonction des moyens réels de la collectivité et cite le Conseil Général qui baisse ses aides compte tenu de ses difficultés financières ».

Samuel Martin reste mesuré quant à la perception de cette baisse du niveau de services. Pour le reste, il n'y a pas beaucoup d'alternative pour le mois à venir.

Guy Percevault : « L'augmentation sur le foncier bâti ne concernera que les propriétaires et cela constitue une mesure très impopulaire »

L'incidence réelle de cette mesure est limitée entre 15 et 30€ par foyer précise le Président.

Michel Guiguet « partage l'analyse du Président et craint que si rien n'est fait cette année, le prochain conseil communautaire aura beaucoup à faire sur les finances. Il souligne qu'un point sur le foncier bâti ne représente que 130 000 €, loin du déficit prévisionnel annoncé. Quant aux économies réalisées par les commissions et les services depuis le DOB, elles sont plus que limitées».

Samuel Martin : « En ce qui concerne les économies, il convient de trouver un consensus. Il faut garder à l'esprit la proposition d'appliquer un taux sur le foncier bâti (taux de 1% en 2014, taux de 2% en 2015) car il faudra voter dans un mois. On peut aussi revoir le régime indemnitaire ce qui irait à l'encontre des revendications actuelles du service Déchets. L'engagement pris lors de la fusion était d'aller vers une harmonisation et cet objectif est difficile compte tenu des disparités sur les régimes indemnitaires pré-fusion. On peut certes gagner 50 000€ mais cela sera inévitablement source de conflit.»

Michel Guiguet rappelle que « sauf modification des compétences transférées, le montant des attributions de compensation (AC) est désormais figé. L'augmentation des charges liée à la réforme des rythmes scolaires ne s'accompagne pas d'un changement des AC. Mais si la CCT n'avait pas pris la compétence « écoles », les communes devraient participer plus suite à la mise en place de la réforme sur les rythmes scolaires. »

Jean-Pierre Sarret indique que « les communes sont dans la même situation financière compliquée que la CCT. »

Marie-Jo Villard confirme que « les communes ont également des difficultés à boucler leurs propres budgets ».

Solange Saulnier souligne que « les habitants des communes qui ont gardé la compétence Ecoles paient déjà 2 fois pour les écoles ».

Jean-Bernard Bellier rappelle que « la fusion a été décidée car on voulait jouer collectif donc parler de rendre des compétences aux communes aujourd'hui semble incohérent. »

Guillaume Gontard rejoint Michel Guiguet : « il s'agit du même débat que l'an dernier. On ne peut pas reculer sans cesse. Il y a un signal fort à donner aux prochaines équipes : il est nécessaire de faire quelque chose. La CCT a actuellement un budget au-dessus de ses moyens. D'autant plus qu'il faut dégager de l'argent pour l'investissement. Des décisions urgentes sont à prendre car on n'a pas le choix. Il faut trouver des solutions rapides à court et moyen terme. Il ne faut pas se leurrer, il faudra passer par la fiscalité. Cela ne réglera pas le problème mais il faut commencer et avoir une action sur cette année et expliquer la situation aux citoyens : les services sont indispensables sur le territoire et l'augmentation de la fiscalité peut être expliquée par les nouvelles dépenses dont la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

Il évoque une action politique commune à mener avec la Matheysine qui est dans la même situation. Il faut s'unir sur ces questions et faire cause commune.

D'autre part, la masse salariale représente 40% du budget. Cela nécessite un débat et un travail de réflexion sur le fonctionnement. Il n'est pas obligatoire d'avoir autant de pôles sur le territoire.

Enfin, réévaluer le transfert des charges est une piste qu'il ne faut pas éliminer ».

Le président est « d'accord pour proposer une augmentation de la fiscalité mais cela doit s'accompagner encore de quelques petites économies. »

Pour Jean-Paul Mauberret dire « qu'il y a une spirale de désengagement de l'Etat est faux. Les dépenses publiques ne sont pas superflues. D'ici 2017, les politiques auront réagi de façon à donner aux collectivités territoriales des marges de manœuvre. Il regrette que la commission Finances n'ait pas eu la possibilité de travailler plus en 2013 sur des solutions et qu'il n'y ait pas aujourd'hui de propositions à faire au conseil communautaire »

Samuel Martin souligne « le fort absentéisme lors des commissions Finances. Quant aux propositions, il est difficile de travailler en si petit comité. Il estime plus logique de présenter un dossier à l'ensemble des conseillers communautaires plutôt que devant la commission « finances » d'autant plus qu'un certain nombre de personnes n'y participait pas »

Frédérique Puissat rappelle que « les chefs de service et les Vice-présidents ont travaillé et certaines dépenses ont été revues à la baisse. Néanmoins, trop baisser peut finalement dénaturer le service proposé par la CCT ».

Samuel Martin rappelle le calendrier serré. Beaucoup d'efforts ont été faits ; le niveau de services est correct. Il lui semble difficile d'aller plus loin.

Michel Guiguet : « L'augmentation de la fiscalité et la baisse du service rendu constituent une double peine qui devra, si tel était le cas, être nécessairement expliquées aux citoyens ».

Guillaume Gontard : « le risque est de décider dans l'urgence. Il est nécessaire de réfléchir aux orientations à avoir. Il convient de définir les priorités et de les hiérarchiser »

Christian Brunoud émet l'idée de laisser le temps au prochain conseil de communauté de réfléchir sur l'augmentation de la fiscalité.

Samuel Martin veut assumer les responsabilités et estime que c'est à l'équipe en place d'augmenter éventuellement la fiscalité.

Christophe Drure revient sur la possibilité de vendre le patrimoine : « Pourquoi ne pas le louer pour du logement par exemple ? Cela pourrait rapporter de l'argent ».

Samuel Martin précise que c'est déjà le cas sur Clelles où des bâtiments ont été réhabilités et loués. Il y a déjà du logement dans le patrimoine de la CCT. Cette question ne peut pas être traitée dans l'urgence. Vendre du patrimoine ne réglera pas le problème du déficit structurel.

Christophe Drure revient sur l'idée de transférer du personnel du service « collecte et traitement des déchets ». Il faut tout de même rester vigilant ce personnel est actuellement affecté au budget Déchets.

Pour Jérôme Fauconnier, il convient d'être vigilant en matière d'impôt L'augmentation doit s'accompagner d'un travail sur les pistes évoquées par le Président. Elle ne peut être une solution de long terme. Il convient donc de s'interroger sur la manière de faire évoluer le fonctionnement de la CCT.

Michel Guiguet souligne « qu'il faut être vigilant face à la pression fiscale car lorsqu'il y a addition de la fiscalité des communes et de la communauté de communes, cela peut entraîner la surimposition dans certaines communes. »

Selon Guy Percevault, il y a dans le Trièves de nombreuses personnes âgées à très faible revenu et propriétaires. Il convient de penser à cette tranche de population pour qui 50 euros par an représentent une somme importante.

Jean Bernard Bellier souhaite avoir des projections du budget sur 3 ou 4 ans afin d'avoir une vision globale. Samuel Martin souligne qu'il ne reste qu'un mois avant le vote du budget. Ce travail devra être mené par le prochain conseil.

Marie-Hélène Celse demande s'il est absolument nécessaire de voter le budget.

Pour le Président, l'équipe en place n'assumerait pas sa responsabilité si elle ne votait pas le budget. Il confirme 3 pistes à creuser d'ici le vote du budget :

- Chercher encore des économies dans les services
- Porter une attention sur les postes contractuels
- Envisager l'application d'un taux de 1% sur les bases du Foncier Bâti

Samuel Martin remercie les conseillers communautaires de ce débat et de l'esprit constructif et serein dans lequel a été abordé ce sujet.

1- Approbation du compte rendu du conseil du 20 janvier 2014

☞ 6 abstentions

2- Modifications du tableau des effectifs

Vu l'avis favorable du comité technique le 11 février dernier, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

N° de poste	Suppression	Création	motif
2013-120	Chargé de mission catégorie A à 35h00 hebdomadaires au service environnement pour 3 ans	Chargé de mission catégorie A à 31h30 hebdomadaires au service environnement pour 3 ans	Demande de l'agent d'un temps de travail équivalent à 90%
2012-67	Adjoint technique 1 ^{ère} classe à 17h30 hebdomadaires au service collecte des déchets	Adjoint technique 1 ^{ère} classe à 21h00 hebdomadaires au service collecte des déchets	Augmentation du service aux usagers
2012-14	Rédacteur à 35h00 hebdomadaires au service développement économique et aménagement	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 35h00 hebdomadaires au service développement économique et aménagement	Réussite à examen professionnel
2012-25	Rédacteur à 35h00 hebdomadaires au service accueil secrétariat et finances	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe à 35h00 hebdomadaires au service accueil secrétariat et finances	Réussite à examen professionnel
2014-121		Adjoint du patrimoine 2 ^{ème} classe à 8h45 hebdomadaires annualisées au service culture patrimoine et vie associative	Poste initialement à 75% transformé à 50% en septembre 2012 suite demande de réduction de temps de travail de l'agent. 25% pourvu de manière saisonnière en 2013.
2014-122		Chargé de mission cat. A à 17h30 hebdomadaires au service développement	Programme européen SRC+ (plantations à rotations courtes)

		économique et aménagement	
--	--	---------------------------	--

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Plan paysage du Trièves – demande de subvention

Le président excuse Eric Bernard, absent ce soir, en raison d'une panne de voiture. Concernant cette délibération, Il s'agit de la traduction d'une orientation déjà prise et dont les dépenses sont déjà inscrites dans le projet de budget 2014. Le Président précise que les 20% d'autofinancement correspondent à du temps de travail valorisé.

Le 28 janvier 2013, la CCT s'est portée candidate à l'appel à projet « plans de paysages ». Le territoire du Trièves a été retenu par décision attributive de subvention de la DREAL le 23 septembre dernier.

Afin de mettre en œuvre cette opération, il est proposé l'assistance d'un bureau d'étude pour les différentes phases de l'opération :

- 1^{ère} phase : diagnostic partagé et définition des enjeux (février à septembre 2014) ;
- 2^{ème} phase : définition d'un plan d'actions opérationnel (octobre 2014 à mars 2015).

Le plan paysage sera associé à une exposition itinérante autour des paysages du Trièves et de leur évolution : un fonds iconographique ancien et des photographies actuelles prises sous le même angle en s'appuyant sur les cartes postales anciennes acquises par la CCT.

Afin de mener ce projet, il est proposé d'approuver le plan de financement de la 1^{ère} phase et d'autoriser le Président à demander les financements nécessaires auprès du CG38 et l'Europe dans le cadre du programme LEADER.

DEPENSES			RECETTES		
Type de dépenses	HT	TTC	Type recette	Montant TTC	Taux
Bureau étude	18 600 €	22 320 €	Etat-DREAL	15 000 €	42.69 %
Transport	420 €	504 €	CG38	2 300 €	5.79%
Communication/concertation /photo	5 227 €	6 272 €	Europe/Leader	14 492 €	36.47 %
Frais salariaux animation interne	6 046 €	6 046 €	<i>Total subventions</i>	31 792 €	80 %
Paysagiste conseils	3 833 €	4 600 €	<i>Autofinancement</i>	7 950 €	20 %
Dépenses		39 742 €	Recettes	39 742 €	100 %

Vote : Plan Paysage du Trièves – demande de subventions

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Convention de partenariat entre la CCT et la CORTI du Trièves (CGI)

Dans le cadre du travail partenarial entre le Conseil Général de l'Isère et la CCT, la CORTI (Coordination Territoriale pour l'Insertion) du Trièves sollicite chaque année la possibilité de gérer un fonds destiné à prendre en charge les frais engagés lors d'événements organisés en faveur des allocataires du RSA ou d'actions sociales. La gestion de ce fonds d'un montant de 1000€ pour l'année 2014 s'effectue en étroite collaboration avec le service Insertion du territoire Trièves du CGI. La présente convention, d'une durée d'un an, définit les obligations de chacun des cocontractants et les modalités de fonctionnement de ce fonds à destination des publics en insertion. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote : Convention de partenariat entre la CCT et la CORTI du Trièves (CGI)

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière du Trièves

Le bilan de la première charte forestière de territoire en 2012 et les travaux réalisés dans le cadre du projet Biorégions jusqu'en 2013 ont permis d'élaborer un nouveau plan d'action pour le développement économique de la filière bois et la valorisation de la forêt :

- La charte forestière, en cours de préparation, et qui sera approuvée lors du prochain comité de pilotage.

- Le projet européen SRC+, qui fait suite au projet Biorégions. La CCT a été retenue pour la mise en place de ce projet d'échanges européens sur le bois énergie et plus particulièrement les taillis à rotations courtes.

Le poste de chargé de mission « Forêt-Filière bois » interviendra de la façon suivante :

- Animation de la stratégie forestière à hauteur de 70% d'1 équivalent temps plein pour une période de 9 mois pour l'année 2014 (début de mission au 1^{er} avril)
- Animation du programme SRC+ à hauteur de 30% d'1 équivalent temps plein.

Les crédits FEADER mobilisés habituellement pour l'animation des chartes forestières de territoire n'étant pas encore disponibles de manière certaine, il est proposé de faire une demande au CG38 pour une aide exceptionnelle pour l'année 2014 si le FEADER ne s'avère pas mobilisable.

Il est ainsi proposé d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Animation CFT	18 900,00 €	CDDRA	7 680,00 €	40,00%
Frais déplacement	300,00 €	Europe FEADER ou à défaut CG38	7 680,00 €	40,00%
		Autofinancement CCT	3 840,00 €	20,00%
DEPENSES	19 200,00 €	RECETTES	19 200,00 €	100%

Vote : Demande de subvention pour l'animation de la charte forestière du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Demande de subvention pour le bilan évaluation du plan pastoral de territoire

Jérôme Fauconnier présente cette délibération en lieu et place de Michel Lambert, excusé pour raisons de santé.

Le Trièves est engagé depuis 2009 dans un Plan Pastoral de Territoire (PPT) qui a permis la réalisation de nombreux travaux dans les alpages et de plusieurs actions en faveur du pastoralisme, avec une assistance à maîtrise d'ouvrage de la Fédération des alpages de l'Isère (FAI). Ce plan pastoral s'achève et il convient de tirer le bilan et d'en faire l'évaluation notamment afin d'étudier la pertinence du renouvellement de cette démarche. Dans ce cadre, il est proposé de renforcer la mission habituelle d'assistance à maîtrise d'ouvrage de la FAI pour la période 2014 à mi-2015, date de fin du PPT afin de pouvoir conduire cette évaluation et de formuler des recommandations pour le maintien et le développement de l'activité pastorale en Trièves.

Inscrite au PPT, cette action peut donc bénéficier d'une subvention de 80 % de la Région Rhône-Alpes.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à mandater la FAI pour l'exécution de cette mission, et à solliciter la Région Rhône Alpes pour une subvention telle que mentionnée dans le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Prestation FAI	5 500,00 €	Région Rhône-Alpes	4 400,00 €	80,00%
		Autofinancement CCT	1 100,00 €	20,00%
DEPENSES	5 500,00 €	RECETTES	5 500,00 €	100%

Vote : Demande de subvention pour l'évaluation du Plan Pastoral de Territoire (PPT)

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Convention entre la CCT et APAS Provence pour la fourniture des repas au lieu-dit le Fau à Roissard

Il est proposé de signer une convention avec le Centre APAS Provence (Lieu-dit le Fau à Roissard) pour la fourniture des repas de la cantine scolaire de l'école élémentaire de Monestier de Clermont. Elle est établie pour une durée de 6 mois tacitement renouvelable et prend effet à

compter du 1^{er} janvier 2014. Le prix de repas payé par la CCT pour l'année scolaire 2013/2014 est fixé à 6.21€ TTC. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention.

Frédérique Puissat précise qu'il s'agit d'une structure associative où 45 enfants prennent leur repas et qu'il faut conforter pour éviter une fermeture du centre.

Vote : Convention entre la CCT et APAS Provence pour la fourniture des repas au lieu dit le Fau à Roissard

☞ Adopté à l'unanimité

8- Convention entre la CCT et la SARL Fannyco pour l'utilisation de salle du gîte du Mont Aiguille pour la cantine de Chichilianne

Il est proposé de signer une convention avec la SARL La Fannyco pour l'utilisation de la salle du gîte du Mont Aiguille et de la salle polyvalente située dans le bâtiment de la mairie pour assurer la cantine des élèves de l'école de Chichilianne. Il est proposé d'autoriser le Président à signer cette convention :

- Valable jusqu'à la fin des travaux de la salle de cantine en ce qui concerne la salle du gîte
- Renouvelable par tacite reconduction en ce qui concerne la salle des fêtes du gîte pour son utilisation pour le sport par l'école

Vote : Convention entre la CCT et la SARL Fannyco pour l'utilisation de salle du gîte du Mont Aiguille pour la cantine de Chichilianne

☞ Adopté à l'unanimité

9- Convention de partenariat entre la CCT et les associations d'animation touristique

Délibération reportée en raison de l'absence d'Alain Rougale.

10- Convention de partenariat avec les Associations Agréées pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

La convention a pour objet de définir les engagements de la CCT et de l'AAPPMA pour la délivrance, avec la carte de pêche, de la Cotisation Pêche Milieu Aquatique (CPMA) au sein de l'antenne de l'OTI de Mens. Pour information, 4% du montant de ces encaissements seront reversés à la régie de l'OTI du Trièves pour contribuer au service rendu. La présente convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation un mois avant le 31 décembre. Il est proposé d'autoriser le président à signer cette convention.

Vote : Convention de partenariat avec les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA)

☞ Adopté à l'unanimité

11- Réaménagement et amélioration des équipements existants du réseau de lecture publique – sollicitation d'une subvention du Conseil Général de l'Isère

Dans le cadre de la compétence exercée par la CCT en matière de construction, d'aménagement, d'entretien et de gestion des équipements de la lecture publique reconnus d'intérêt communautaire, il est proposé l'acquisition de mobilier pour les points lectures suivants :

- Clelles : 790,68 € HT
 - Saint Michel les Portes : 870,43 € HT
 - Monestier de Clermont : 698,46 € HT
- Soit un coût total de : 2 359,57 € HT.**

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du CG38 et d'approuver le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Acquisition mobilier	2 359,57 €	CG38	471,92 €	20%
		<i>Autofinancement CCT</i>	1 887,65 €	80%
DEPENSES	2 359,57 €	RECETTES	2 359,57 €	100%

Vote : Réaménagement et amélioration des équipements existants du réseau de lecture publique – sollicitation d'une subvention du CG de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Convention avec le centre de planification de Pont de Claix

Depuis septembre 2013, une nouvelle permanence sociale a lieu sur le canton de Monestier de Clermont au centre socio culturel intercommunal, celle d'une antenne de planification, en partenariat avec le CCAS de Pont de Claix et le Conseil Général de l'Isère. Une conseillère conjugale et familiale assure des permanences tous les 15 jours pour les collégiens (information puberté sexualité, IVG, contraception,...) et pour les familles (difficulté de couples, violences conjugales,...). Au vu du très bon bilan des 6 premiers mois d'activité, il est proposé de renouveler la convention avec le CCAS de Pont de Claix pour la mise à disposition des locaux et la mise en œuvre de ces missions de prévention.

Vote : Convention avec le centre de planification de Pont de Claix

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Demande de subvention pour le fonctionnement du RAM auprès du CGI

Il est proposé d'autoriser le président à solliciter les aides auprès du Conseil Général de l'Isère afin de financer le fonctionnement des actions menées par le RAM -Année 2014- qui contribuent à l'amélioration de l'accueil du jeune enfant à domicile en assurant des missions de :

- Lieux d'information, d'échange et de soutien pour les assistantes maternelles du Trièves
- Espaces de services et d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde.

Vote : Demande de subvention pour le fonctionnement du RAM auprès du CGI

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Démarche globale avec la CAF et le CGI : diagnostic social et réécriture du projet social du territoire

Le centre socio-culturel intercommunal Le Granjou situé à Monestier de Clermont est financé par :

- la Caisse des Allocations Familiales au titre d'un contrat de projet d'animation globale signé pour 4 ans en 2009 et qui arrive à échéance
- le Conseil Général au titre d'une convention de développement local reconduite en 2013 pour 3 ans mais dont le périmètre financier est resté dimensionné à l'échelle du canton de Monestier de Clermont.

L'écriture d'un nouveau projet social est l'occasion pour la CCT de repositionner le développement social local et la mission de centre social à l'échelle du Trièves par le biais d'une nouvelle convention avec la CAF (Convention territoriale globale de service aux familles). Ainsi, il est proposé de délibérer en faveur d'une démarche globale avec la Caisse des Allocations Familiales et le Conseil Général qui vise à redéfinir les priorités d'action sociale sur le Trièves. Cette démarche globale se fera en plusieurs étapes, accompagnée par la Fédération des centres sociaux dont la CCT est adhérente :

- **Evaluation du contrat** de projet actuel avec les habitants et les partenaires associatifs et institutionnels (CAF, CG38, MSA)
- Mise en place d'un **diagnostic social partagé**, véritable préalable exigé par la Caisse des allocations Familiales, pour l'écriture d'un nouveau projet social
- Ecriture du **contrat de projet social**
- Signature d'une **convention territoriale globale** de services aux familles avec la Caisse des allocations Familiales et le Conseil Général.

Il est proposé d'approuver le lancement de cette démarche visant à redéfinir un projet social global de territoire pour les 4 prochaines années et d'autoriser le Président à signer la convention.

Samuel Martin ajoute qu'il s'agit d'un engagement fort pour la CCT et que les prochaines équipes devront suivre de près ce dossier car il y a des enjeux majeurs pour le territoire.

Vote : Démarche globale avec la CAF et le Conseil Général de l'Isère : diagnostic social et réécriture du projet social du territoire

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Demande de subvention pour l'installation provisoire du multi-accueil de Mens

Dans le cadre des travaux de mise en conformité du multi accueil de Mens, la location d'espaces modulaires est envisagée pour maintenir l'activité de l'association triévoise de garde du jeune enfant, gestionnaire de la structure, et ainsi conserver un service de garde collectif pour les familles pendant la durée des travaux estimée à 12 mois.

Il est proposé de solliciter la Caisse des Allocations Familiales, à la discrétion du Conseil d'administration, pour une aide exceptionnelle sur le coût annuel d'installation et de location de ces espaces modulaires.

Dépenses		Recettes		
-----------------	--	-----------------	--	--

Nature	Montant € HT	Financeurs	Montant	%
Location pour 1 année de fonctionnement	84 000 €	CAF	50 000 €	46%
Transport	2 760 €	Autofinancement CCT	59 260 €	54%
Dépose et pose	7 500 €			
Raccordement réseaux	15 000 €			
Total HT	109 260 €	Total	109 260 €	100%

Cette subvention de la CAF n'est pas inscrite au budget 2014 car pas certaine.

Guillaume Gontard demande si cette installation provisoire ne pourrait pas être intégrée dans le plan de financement des travaux et en particulier pour bénéficier d'une augmentation de la dotation territoriale.

Frédérique Puissat répond que la dotation territoriale a été fixée à 220 K€ en baisse de 40 K€ par rapport au montant initial.

Vote : Demande de subvention investissement modulaire multi-accueil de mens

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Demande de subvention DEFIBAT pour le projet de rénovation du bâtiment des Aires

Le bâtiment des Aires à Mens, où est installé le multi-accueil, fait actuellement l'objet d'un projet de rénovation globale. A ce titre, il est proposé d'apporter une plus-value sur l'efficacité énergétique du bâtiment et sur la qualité des matériaux en sollicitant l'ADEME et la Région Rhône-Alpes grâce à l'appel à projet « DEFIBAT, Réhabilitation des bâtiments du secteur tertiaire ».

Il est ainsi proposé d'étudier avec la maîtrise d'œuvre la faisabilité de répondre aux exigences de l'appel à projet pour un bâtiment répondant aux caractéristiques « BBC rénovation » à condition que la subvention obtenue permette de maintenir un autofinancement de la communauté de communes constant.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à inscrire le projet de rénovation du bâtiment des Aires dans la démarche DEFIBAT, et à solliciter le cas échéant l'ADEME et la Région Rhône Alpes pour une subvention qui pourra être calculée en phase d'avant-projet définitif.

Frédérique Puissat explique que le projet avance et qu'une réflexion est en cours avec le multi-accueil sur l'extension de 20 à 22 places.

Grace à cette extension, le taux de subventions des travaux de mise aux normes qui atteint 63% avec 20 places pourrait atteindre le taux plafond de 80%.. Le passage à 22 places aurait toutefois un impact sur les coûts annuels de fonctionnement.

Vote : Demande de subvention DEFIBAT pour le projet de rénovation du bâtiment des Aires

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Cession de l'ancien broyeur

Il est proposé de vendre, pour pièces détachées, l'ancien broyeur à la SARL Roussel Machinery pour un montant HT de 4 500,00 €.

Vote : Cession du broyeur

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Lancement d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes sous forme de groupement de commande avec 5 collectivités voisines

A l'origine, Les communes de Gresse en Vercors, St Andéol, Château Bernard et la Communauté de Communes de Monestier de Clermont ont signé un marché à bons de commande portant sur des travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes qui arrive à terme en 2014. Il est proposé de le reconduire dans les mêmes termes mais avec 2 communes supplémentaires : Mens et St Guillaume.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes associant les communes de Mens, Gresse en Vercors, Saint Andéol, Château Bernard, Saint Guillaume et la communauté de communes du Trièves pour la passation d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes, d'accepter la désignation de la communauté de communes du Trièves «en tant que coordonnateur du groupement», en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu et de désigner :

- Jérôme Fauconnier représentant de la CCT en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes
- Alain Hermil Boudin, représentant suppléant

Vote : Lancement d'un marché à bons de commande pour les travaux de branchements, de réparations et de réfections des réseaux AEP et astreintes sous forme de groupement de commande avec 5 collectivités voisines

☞ Adopté à l'unanimité

19- Comité de ligne Grenoble-Veynes : motion de soutien

Le président donne lecture d'une proposition de motion afin de soutenir la ligne et d'éviter sa fermeture.

Vote : Comité de ligne Grenoble-Veynes : motion de soutien

☞ Adopté à l'unanimité

20 - Questions diverses

☐ Informations diverses :

Grève des agents de collecte : Le Président explique que la section syndicale CFDT a demandé l'ouverture de négociations portant sur les conditions de rémunération du service de collecte. Samuel Martin s'est opposé à cette négociation pour des raisons :

- De calendrier : entamer des négociations à 1 mois des élections n'est pas le bon moment ;
- De méthode : il n'est pas envisageable de négocier le régime indemnitaire avec un seul service. Il aurait souhaité que cette demande transite par le comité technique où l'ensemble des syndicats est représenté. A compter du 17 février 2014, un préavis de grève illimitée a été lancé.

Une 2^{ème} réunion a eu lieu où les demandes du service se sont précisées:

- 1/ la réorganisation des tournées de collecte,
- 2/ l'obtention d'une prime spécifique pour les agents de collecte compte tenu des conditions et des horaires de travail (4h-12h / 4 jours par semaine)
- 3/ l'alignement du Régime Indemnitaires par le haut

Le Président informe que ces agents perçoivent déjà une prime spécifique pour l'enlèvement des déchets et précise que les horaires de travail évoqués répondent à leurs propres demandes.

Il propose néanmoins qu'un travail soit rapidement engagé avec les agents sur l'amélioration des conditions de collecte visant notamment à supprimer les manœuvres dangereuses.

En ce qui concerne le Régime Indemnitaires, le Président précise, que malgré les 90 000 € consacrés en 2 ans à l'harmonisation, il existe encore de significatives disparités tant les écarts étaient importants avant la fusion pour des agents exerçant le même métier. Mais aligner ce régime par le haut reste financièrement impossible pour la collectivité. En toute équité, il faudrait fixer un RI moyen pour permettre à ceux qui ont peu de monter et aux autres de baisser. Le Président précise que le RI est versé mensuellement et qu'il représente déjà au minimum l'équivalent d'un 13^{ème} mois.

A l'issue de la rencontre avec les représentants syndicaux de la CFDT, le président a rencontré les Vice-présidents et les maires des communes de Gresse en Vercors et Château Bernard, en pleine saison touristique hivernale, et la décision collégiale est de ne pas céder.

Les syndicats souhaitent rencontrer à nouveau le 18 février prochain le Président.

Guy Percevault demande qu'une communication soit faite aux communes. Bernard Combe précise que les informations sont relayées quotidiennement aux communes. L'ensemble des communes sera informée de l'évolution du mouvement. Il rappelle la nécessité de ne pas collecter à la place de la CCT afin de respecter le droit de grève.

Pour Gresse en Vercors et Château Bernard, si les maires veulent demander aux agents communaux de déplacer des bacs qui débordent pour les stocker à d'autres endroits c'est possible, mais une autre entreprise ne doit pas se substituer au service de collecte.

Christophe Drure rappelle que les agents ont fait le choix de démarrer à 4h du matin (cela n'a pas été imposé par la collectivité). Il estime qu'il est important d'entendre les agents sur la suppression des marches arrière et les problèmes liés à la sécurité.

Samuel Martin souligne que la réorganisation complète de la collecte ne va pas se régler dans l'immédiat mais que les modes de collecte, l'emplacement des bacs et même les horaires de collecte seront à revoir par la prochaine commission Déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 hres.